

- En passant par l'AIS, la Province renforcera la politique sociale du logement à destination de locataires en situation précaire qui ne peuvent avoir accès à un logement social. La collaboration de celle-ci avec des opérateurs sociaux tels les maisons d'accueil et les CPAS s'impose. Dans ce cadre, l'AIS et la province pourraient appuyer des expériences de co-logements accompagnés.
- La Province aide les citoyens à acquérir ou améliorer leur logement via plusieurs types de primes. Ceci devra être poursuivi, en modifiant certaines règles destinées à favoriser les revenus bas et moyens :
  - En matière de primes aux économies d'énergie, moduler les primes en fonction des revenus, à l'instar de ce que fait la Région wallonne.
  - Rediriger une partie des moyens destinés aux primes à l'acquisition vers l'AIS.
  - Faire connaître la prime à l'adaptation du logement, destinée aux personnes en perte d'autonomie
- Soutenir la création de projets d'habitation plus « souples », modulables, habitats groupés, logements "kangourous", etc.

## Axe 2

### Répondre aux défis de l'allongement de la vie

***Les aînés vont être de plus en plus nombreux. Les défis en terme de maintien d'autonomie, de services aux personnes et d'hébergement sont énormes. Pour autant, il ne faut surtout pas négliger le fait que beaucoup des nouveaux retraités sont encore très actifs, producteurs de liens sociaux et diffuseurs d'expérience. Les politiques en faveur des aînés doivent tenir compte de ces aspects.***

En Belgique, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus sera presque doublé en 2060 .

Le mouvement centrifuge, lié au prix de l'immobilier, qui fait partir les tranches d'âge moyen (25-35 ans) hors du BW accentue encore le phénomène naturel de vieillissement de la population du BW, déjà très important comme partout ailleurs.

Maintenir l'offre et la qualité de vie des aînés devient dès lors un enjeu majeur en Brabant wallon, tant en terme de soins de santé que de logement, d'accès aux services (à domicile ou pas), d'accueil en infrastructure adaptée ou de maintien du lien social. Ces éléments doivent devenir des priorités à construire sur le long terme en Brabant wallon. Les difficultés de déplacement et d'accès aux services qui touchent les populations précarisées et/ou âgées sont un autre élément prioritaire, à traiter en lien avec le Plan provincial de mobilité.



## Nos propositions

- La dynamisation des commissions consultatives des aînés dans le BW favorisera une coordination des politiques communales des aînés, en lien avec la création d'un conseil consultatif provincial. Ces conseils, souvent loin d'être un véritable lieu de débat, doivent devenir la source d'une véritable réflexion sur la politique du vieillissement au niveau communal et intercommunal. C'est une manière de réfléchir avec les citoyens sur la manière de rencontrer cet enjeu qui nous concerne tous.
- La création d'un conseil consultatif provincial des aînés permettra de globaliser la réflexion et de dynamiser les discussions au niveau communal. Il réfléchira aux enjeux de la politique des aînés dans toutes les politiques publiques (aménagement, mobilité, etc.) et sur le territoire provincial en partenariat avec les commissions existantes au niveau communal.